

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/Notif.87.39  
9 avril 1987

Distribution spéciale

## Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: PHILIPPINES
2. Organisme responsable: Office de normalisation des produits, Département du commerce et de l'industrie
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 , 2.6.1 , 7.3.2 , 7.4.1 , autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Tôles et ébauches en rouleaux, en acier galvanisé
5. Intitulé: Spécification technique concernant les tôles et ébauches en rouleaux, en acier galvanisé
6. Teneur: Cette norme définit les spécifications des tôles et ébauches en rouleaux, en acier galvanisé par immersion à chaud, pour la fabrication en général, pour le pliage et l'agrafage ou pour l'emboutissage. Outre les tôles plates, le terme "tôles" couvre les tôles ondulées dont les ondulations sont de forme et de dimensions spécifiées.
7. Objectif et justification: Protection du consommateur
8. Documents pertinents: JIS G3302:1979 - Spécification technique concernant les tôles galvanisées  
PNS 127:1986 - Spécification technique concernant les tôles et rubans en acier au carbone laminées à froid  
ASTM A525:1981 - Spécifications générales des tôles en acier galvanisées par immersion à chaud  
ISO 3575:1976 - Spécification technique concernant les tôles en acier au carbone galvanisées en continu par immersion à chaud, de qualité commerciale, pour pliage et agrafage ou pour emboutissage
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Quinze jours après publication au Journal officiel
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 mai 1987
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information  ou adresse d'un autre organisme: En anglais seulement